

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERGNIER

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la rue Pierre Sémard à Tergnier, durant les travaux de création d'accès lourd à la plateforme SNCF, réalisation de surbaissé, réalisés par l'entreprise EUROVIA PICARDIE - Agence de Laon - ZAC du Champ du Roy - rue Turgot 02007 LAON Cedex,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TERGNIER,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du chantier, rue Pierre Sémard à Tergnier

du lundi 4 septembre au mardi 3 octobre 2023

ARTICLE 2 : L'accès au trottoir sera fermé pour les piétons qui devront emprunter le trottoir d'en face.

ARTICLE 3 : **La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'Entreprise EUROVIA PICARDIE de Laon.**

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA PICARDIE de Laon,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 30 août 2023
Le Maire
Michel CARREAU

Tergnier, le mercredi 30 août 2023
Le Maire,
Michel CARREAU



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA PICARDIE de Laon



Ville de TERGNIER

Place Paul Doumer - BP 106 - 02700 Tergnier

Tél : 03 23 57 11 27 - mairie@ville-tergnier.fr - www.ville-tergnier.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Tergnier